

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le mardi 14 juin 2022 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présences :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Keven Croteau	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Assistaient également à la session :

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 14 juin 2022
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de mai 2022
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de mai 2022
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de juin 2022
- 3.4 Concours Maison fleuries
- 3.5 Acceptation du contrat de location des Loisirs
- 3.6 Acceptation du contrat de location de la Maison des jeunes

4. LOGEMENT SOCIAL

- 4.1 Révision budgétaire 2022 OMH Colombier

5. VOIRIE

- 5.1 Travaux de voirie chemin du 7^e Rang
- 5.2 Achat d'une palette d'asphalte froide
- 5.3 Réfection du chemin multiresource secteur Lac Colombier

6. DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Toilettes chimiques Anse-à-Norbert
- 6.2 Fête nationale du Québec
- 6.3 Chaise élévatrice
- 6.4 Projet parc municipal
- 6.5 Projet terrain des sports

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Mandat projet Mise à l'eau de la reconnaissance

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Tous les membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

2022-06-14-79

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 JUIN 2022

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 14 juin 2022 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2022-06-14-80

INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Alain Gauthier propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

2022-06-14-81

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 MAI 2022**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 10 mai 2022 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2022-06-14-82

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2022

ATTENDU QUE les comptes à payer pour le mois de mai 2022 s'élèvent à 32 420.29 \$;

ATTENDU QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Keven Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois de mai soient acceptés pour un montant de 32 420.29 \$.

Claire Savard, maire

2022-06-14-83

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE MAI 2022

ATTENDU QU' en vertu du règlement 2009-002, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

ATTENDU QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 54 244.66 \$ pour le mois de mai 2022 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de mai 2022, pour un total de 54 244.66 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2022-06-14-84

ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUIN 2022

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de juin 2022 ;

ATTENDU QUE la description des engagements de crédit pour le mois de juin 2022 énuméré ci-dessous totalise 2 233 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
L'Odyssée artistique, HCN	Aide financière	100 \$
Uline	Deux (2) douches oculaires	733 \$
Quincaillerie Meshtuk	Projet Anse-à-Norbert	400 \$
Lynx St-Marc	Festival	1 000 \$

	Total :	2 233 \$
--	----------------	-----------------

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

**2022-06-14-85
CONCOURS MAISONS FLEURIES**

ATTENDU QUE le concours « Maisons fleuries » est de retour à Colombier pour une 6^e édition ;

ATTENDU QUE tous les propriétaires, locataires et commerçants âgés de plus de 18 ans, résidant à Colombier y sont admissibles ;

ATTENDU QUE les participants doivent installer au moins une jardinière ;

ATTENDU QU' un formulaire d'inscription sera à la disposition des citoyens dans le bulletin municipal de juin 2022, la page Facebook de la municipalité et le site internet au www.colombierhcn.com;

ATTENDU QUE le formulaire d'inscription doit être retourné au bureau municipal et y joindre aussi une ou des photos de vos jardinières ou arrangements floraux, avant le 30 septembre 2022, soit par courrier au 568, rue Principale, Colombier, G0H 1P0, ou soit par courriel à mcharron@colombierhcn.com;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil autorise une 6^e édition du concours « Maisons fleuries » ;

QUE les dix (10) tirages de 100 \$ chacun, seront pigés devant le public à la séance 11 octobre 2022.

QUE le 1 000 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2022.

Claire Savard, maire

**2022-06-14-86
ACCEPTATION DU CONTRAT DE LOCATION DES LOISIRS COLOMBIER**

ATTENDU QUE la municipalité de Colombier offre à sa population, la possibilité de louer le bâtiment des Loisirs Colombier pour des réceptions de tous genres ;

ATTENDU QU' un contrat doit être signé entre la municipalité de Colombier et le locataire afin que ce dernier s'engage à respecter les conditions énumérées au contrat ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte le contrat présenté lors de la séance de travail du 7 juin 2022 ;

QUE la directrice générale madame Milaine Charron soit la personne désignée pour signer le contrat entre la municipalité et le locataire.

Claire Savard, maire

2022-06-14-87

ACCEPTATION DU CONTRAT DE LOCATION DES LOISIRS COLOMBIER ET LA MAISON DES JEUNES.

ATTENDU QUE la Maison des jeunes dite « locataire » occupe les lieux du bâtiment des Loisirs Colombier ;

ATTENDU QU' un contrat doit être fait afin de déterminer le terme et les conditions applicables à la location du Loisirs Colombier ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte le contrat présenté lors de la séance de travail du 7 juin 2022 ;

QUE la directrice générale madame Milaine Charron et madame la maire Claire Savard soient les personnes désignées à signer le contrat de location ainsi que la présidente de la Maison des jeunes.

Claire Savard, maire

2022-06-14-88

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2022 OMH COLOMBIER

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec nous a soumis la révision budgétaire 2022 de l'OMH de Colombier ;

ATTENDU QUE le rapport d'approbation prévoit ce qui suit :

Les revenus sont de : **56 053 \$**

Les dépenses sont les suivantes :

Administration	16 867 \$
Conciergerie et entretien	18 951 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres	21 162 \$
Amélioration/modernisation	3 750 \$
Financement	40 839 \$
Service à la clientèle	4 760 \$
Total des dépenses	106 329 \$

Déficit : 50 276 \$

Contribution SHQ	45 248 \$
Contribution municipalité de Colombier	5 028 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Keven Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la municipalité de Colombier accepte le rapport d'approbation du budget 2022 de l'OMH Colombier tel que soumis par la Société d'habitation du Québec.

Claire Savard, maire

2022-06-14-89

TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU 7^E RANG

ATTENDU QUE lors de la conception du programme triennal d'immobilisations (PTI), dans la section voirie, en 2022, un ponceau doit être remplacé au chemin du 7^e Rang, près du 715 route 138 ;

ATTENDU QU' un second ponceau devait être remplacé en 2022, sur la rue Principale comme indiquée dans le PTI ;

ATTENDU QUE le ponceau situé entre le 1278 et le 1252 chemin du 7^e Rang s'est effondré et il y a un grand risque de perdre la section du chemin, il doit donc être remplacé sous peu ;

ATTENDU QUE comme dans le PTI, seulement deux ponceaux étaient budgétés, nous devons annuler, pour cette année, le remplacement du ponceau de la rue Principale pour investir sur celui en urgence ;

ATTENDU QU' Excavation Durand et fils nous à remit une soumission pour les ponceaux soit, 7 580 \$ pour un ponceau de 1200mm plus 235 \$ pour les collets, et 12 350 \$ pour un ponceau de 1400mm plus 300 \$ pour collets, pour un total de 20 165 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission d'Excavation Durand et Fils pour un montant de 20 165 \$, taxes en sus, pour l'achat de deux (2) ponceaux ;

QUE la municipalité de Colombier engage Excavation Durand et fils à exécuter les travaux de voirie et la pose des ponceaux avec son équipement, pour un tarif à l'heure ;

QUE la municipalité de Colombier engage Transporteur en Vrac pour le transport de sable et roche ;

QUE lesdits travaux soient terminés d'ici le 15 juillet prochain.

Claire Savard, maire

2022-06-14-90

ACHAT D'UNE PALETTE D'ASPHALTE FROIDE

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal, monsieur Paul Lapointe a demandé une soumission à BMR Avantis pour l'achat d'une palette d'asphalte froide ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

- QUE le conseil accepte la soumission portant le numéro SOU0027996, de BMR Avantis pour un montant de 700.70 \$ taxes incluses ;
- QUE le montant de 700.70 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2022.

Claire Savard, maire

2022-06-14-91

RÉFECTION DU CHEMIN MULTIRESSOURCE SECTEUR LAC COLOMBIER

- ATTENDU QUE l'inspecteur municipal, monsieur Paul Lapointe, a fait une demande auprès de la MRC Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts 2022-2023 ;
- ATTENDU QUE la demande a été accordée pour un montant de 7 500 \$;
- ATTENDU QUE lors de la séance du 12 avril dernier, le conseil a accepté une contribution de 25%, soit un montant de 2 500 \$, numéro de résolution 2022-04-12-59 ;
- ATTENDU QUE ce projet consiste à mettre de l'asphalte recycler dans la côte de roches dans le cadre du projet intitulé "Réfection du chemin multiresource secteur Lac Colombier ;
- ATTENDU QUE l'Entreprise Jacques Dufour nous propose une soumission qui comprend : rechargement d'une section de route forestière en asphalte recyclé pour 140 tonnes, comprend également, la mobilisation/démobilisation, fourniture, transport, épandage et compaction pour un montant de 9 939.40 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

- QUE le conseil accepte la soumission de l'Entreprise Jacques Dufour qui consiste au rechargement d'une section de route forestière en asphalte recyclé pour 140 tonnes, la mobilisation/démobilisation, fourniture, transport, épandage et compaction pour un montant de 9 939.40 \$ taxes en sus ;
- QUE l'inspecteur municipal, monsieur Paul Lapointe, soit autorisé à signer tous documents concernant ce projet.

Claire Savard, maire

2022-06-14-92

TOILETTES CHIMIQUES ANSE-À-NORBERT

- ATTENDU QUE de plus en plus, l'Anse-à-Norbert est très sollicité par le tourisme pendant la période estivale ;
- ATTENDU QUE nous avons demandé une soumission à Sani-Manic pour deux (2) toilettes chimiques du 15 juin au 10 septembre 2022 ;
- ATTENDU QUE la soumission proposée est comme suit :

Location de deux (2) toilettes chimiques	200 \$ /chacune / 4 semaines
Mobilisation	180 \$
Service de vidange	180 \$ /2 toilettes / semaine
Démobilisation	180 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Keven Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission de Sani-Mani tel que proposé pour 12 semaines à 400 \$ / semaine = 1 200 \$ plus les vidanges pour 12 semaines = 2 160 \$ plus la mobilisation et la démobilisation 360 \$ pour un grand total de 3 720 \$, taxes en sus, pour la saison ;

QUE la directrice générale, soit autorisée à signer l'entente de service ;

QUE la somme de 3 720 \$ soit puisée à même le fonctionnement de l'exercice.

Claire Savard, maire

**2022-06-14-93
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la municipalité de Colombier organise une journée d'activités pour la fête de la Saint-Jean le 24 juin prochain ;

ATTENDU QU' il y aura des jeux gonflables (une glissade, un jeu d'enfant avec mini glissade et un parcours gonflable), du maquillage pour les enfants, Food truck, tournoi de pétanque, jeux pour enfant, golf, chansonnier, feux de joie et d'artifices ;

ATTENDU QUE pour l'organisation de ses activités, nous avons 10 bénévoles sous la responsabilité de la municipalité et peut-être d'autres s'ajouteront sur la liste ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte que les bénévoles organisent les activités de la Saint-Jean et que ces bénévoles soient sous la responsabilité des assurances de la municipalité de Colombier.

Claire Savard, maire

**2022-06-14-94
CHAISE ÉLÉVATRICE**

ATTENDU QUE depuis quelques années, la municipalité a comme projet, l'acquisition d'une chaise élévatrice à l'édifice municipal afin, en outre, de permettre aux citoyens à mobilité réduite de venir participer aux activités des Fermières et de la FADOQ ;

ATTENDU QUE nous avons demandé une aide financière à la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme de vitalisation

municipale et la demande a été accepté pour un montant de 11 000 \$;

ATTENDU QUE nous avons demandé également, une aide financière à Desjardins, Caisse du Centre de la Haute-Côte-Nord et notre demande a été accepté pour 5 000 \$;

ATTENDU QUE la participation de la municipalité est de 10 % pour un montant de 1 650 \$;

ATTENDU QUE nous avons demandé une soumission à Entrepreneur spécialisé en plate-forme élévatrice ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Keven Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission d'Entrepreneur spécialisé en plate-forme élévatrice pour un total de 16 800 \$, et à cela on ajoute le travail d'un électricien pour la pause d'une prise électrique au montant de 850 \$ pour un grand total de 17 650 \$, taxes en sus ;

QUE le montant que la municipalité doit déboursier est de 1 650 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice.

Claire Savard, maire

2022-06-14-95 PROJET PARC MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité à comme projet la restructuration du parc municipal ;

ATTENDU QUE nous avons fait une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme de vitalisation municipale dont le projet s'élève à 26 361 \$;

ATTENDU QUE la participation de la municipalité de Colombier a été fixée à 25% du montant total, soit 6 590 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte que la participation de la municipalité soit fixée à 25%.

Claire Savard, maire

2022-06-14-96 PROJET TERRAIN DES SPORTS

ATTENDU QUE la municipalité à comme projet l'amélioration du terrain des Sports ;

ATTENDU QUE nous avons fait une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme de vitalisation municipale dont le projet s'élève à 39 181 \$;

ATTENDU QUE la participation de la municipalité de Colombier soit fixée à 25 % du montant total, soit 9 795 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte que la participation de la municipalité soit fixée à 25%.

Claire Savard, maire

2022-06-14-97

MANDAT PROJET MISE À L'EAU DE LA RECONNAISSANCE

ATTENDU QUE l'agente de développement, madame Louise Lefrançois désire monter un projet qui consiste à faire une mise à l'eau de la reconnaissance ;

ATTENDU QUE ce projet est de symboliser la paix pour ceux qui sentent le besoin de dire au revoir à ses proches en sculptant sur du bois flotté servant de bateau et ajouter une chandelle faite de papier de riz et de suif d'animaux en signe de symbole de paix ;

ATTENDU QUE cette mise à l'eau prendrait tout son sens en l'effectuant sous une pleine lune à l'Anse-à-Norbert ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil mandate madame Lefrançois faire une demande d'aide financière pour le projet intitulé « Mise à l'eau de la reconnaissance.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Catherine Conroy propose de lever l'assemblée ordinaire 19 heures 26 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Claire Savard

Milaine Charron